

PAGE 1

♦ Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, Clément SAWADOGO au Patronat burkinabè

PAGE 2

♦ Projet de relecture du code du travail : vers la définition d'une feuille de route des employeurs

PAGE 3

♦ Avis aux exportateurs

♦ Secteur de l'artisanat : bientôt une réglementation des métiers à risques

PAGE 4

♦ Accès au financement : La BICIAB présente aux entrepreneurs ses opportunités de financement

PAGE 5

♦ L'étude sur l'état des lieux de la protection sociale dans les entreprises privées du Burkina Faso validée

PAGE 6

♦ Les partenaires de mise en œuvre du PAPS/EFTP identifient des besoins de renforcement des capacités

♦ Les membres de la CNADDT adoptent le schéma directeur de la zone d'influence de l'aéroport de Donsin

PAGE 7

♦ Les groupements et associations professionnels membres du CNPB valident l'étude sur le renforcement et la diversification de l'offre de services du patronat burkinabè

PAGE 8

♦ Communiqué sur la journée de travail continu

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, Clément SAWADOGO au Patronat



Le lundi 25 janvier 2016, le Conseil national du Patronat burkinabè (CNPB) a reçu dans ses locaux, en visite de prise de contact, le tout nouveau ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS) Monsieur Clément SAWADOGO accompagné de ses plus proches collaborateurs.

La délégation ministérielle a été accueillie par Monsieur Harouna TOGUYENI, Porte-parole du Bureau/CNPB, Représentant le Président du Patronat Burkinabè en présence de nombreux chefs d'entreprises représentant l'ensemble des secteurs d'activités de l'économie nationale.

Pour le Ministre, cette rencontre qui intervient moins d'une semaine après son installation officielle à la tête du département en charge du travail, s'inscrit dans la dynamique du raffermissement des relations de partenariat entre les deux institutions et traduit sa volonté de mieux être à l'écoute du monde du travail.

Une démarche saluée à sa juste valeur par Monsieur TOGUYENI qui, dès l'entame de son mot de bienvenue, a eu une pensée pieuse pour les victimes des attentats terroristes qui ont récemment secoué notre pays et demander l'observation d'une minute de silence en leur mémoire.

Puis réitérant ses félicitations au Ministre de tutelle et à l'ensemble des membres du nouveau Gouvernement, il a formulé le vœu que l'année 2016 soit celle du renforcement des mesures nécessaires à la sécurité, la paix, la démocratie ainsi que les conditions de la relance économique et de la création d'emplois.

Le Porte-parole du Bureau du CNPB a ensuite procédé à une présentation synthétique de l'Organisation faïtière des employeurs qui a permis au Ministre

d'être fortement édifié par la représentativité, le niveau d'organisation, les missions, les activités, les acquis et l'ancrage institutionnel du Patronat Burkinabè tant au plan national, sous régional qu'international. Avant de terminer son propos, il a tenu, au regard des nombreux défis auxquels le secteur privé national est confronté, à adresser à l'attention de son hôte quelques grandes attentes des employeurs vis-à-vis de son département et pour l'examen desquelles, il a souhaité l'organisation d'une rencontre de travail.

Il s'agit :

- 1) de l'accompagnement des entreprises victimes de l'insurrection populaire, du putsch manqué de septembre 2015 et de l'attaque terroriste du 15 janvier 2016 ;
- 2) de la prise de mesures pour sécuriser les entreprises et rassurer les investisseurs ;
- 3) de l'organisation de la Rencontre Gouvernement-Patronat ;
- 4) du règlement de la dette intérieure.

A son tour, le Ministre chargé de la fonction publique, du travail et de la protection sociale s'est dit très honoré de se retrouver avec le monde des employeurs en sa qualité de ministre de tutelle avant de rassurer le patronat burkinabè qu'une attention particulière sera prise par le Gouvernement dans sa collégialité pour apporter des réponses aux préoccupations soulevées, eu égard au caractère transversal de certaines questions.

Relevant ensuite l'intérêt que revêtent les questions de travail dans la vie nationale, il a souligné que son département ne ménagera aucun effort pour dynamiser les cadres de concertation et de dialogue social afin de permettre la conjugaison des efforts de l'ensemble des acteurs dans le sens de la relance de l'économie et la création d'emplois. Dans cette logique, il a traduit toute sa disponibilité pour l'organisation d'autres rencontres de travail autour des diverses préoccupations.

Des promesses qui n'ont pas manqué de reconforter les employeurs qui ont pu découvrir après cette première rencontre, un Ministre à l'écoute du monde du travail et qui au-delà des mots leur a donné « rendez-vous sur le terrain » avec la ferme résolution de « faire les choses vite et bien ».

Projet de relecture du code du travail : vers la définition d'une feuille de route des employeurs



Le 26 janvier 2016, le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) a organisé à son siège un atelier de validation du rapport provisoire de l'étude sur l'examen des dispositions du code du travail de 2008 en instance de relecture.

Cet atelier qui a réuni une trentaine d'experts du secteur privé constitués de responsables des groupements et associations membres du Patronat, de Chefs d'entreprises issus des secteurs économiques émergents, d'assesseurs au Tribunal du travail de Ouagadougou et de membres de la Commission consultative du travail a bénéficié de l'appui financier du Bureau International du Travail (BIT) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF).

Pour le Secrétaire chargé du travail, des affaires sociales et corporatives du CNPB, Dr. **KABORE Camille** qui représentait le Président à la cérémonie d'ouverture, l'objectif de l'atelier était de permettre la validation du rapport provisoire de l'étude sur l'examen des dispositions du code du travail de 2008 afin de doter

le Patronat burkinabè d'un document d'aide-mémoire pertinent, susceptible d'améliorer sa participation à la relecture du code du travail enclenchée depuis juin 2015.

De manière spécifique, il s'agissait d'offrir aux employeurs des outils de plaidoyer efficaces leur permettant



de faire les propositions nécessaires à l'adoption d'un nouveau code du travail adapté aux réalités de notre marché du travail et alliant à la fois les impératifs de concurrence, flexibilité, productivité et de la sécurisation de l'emploi.

Dans ce sens, le consultant, Monsieur **Hermann SOMDA**, Magistrat à la Cour d'appel de Ouagadougou, s'est évertué à travers la présentation de l'étude, à mettre en lumière les dispositions pertinentes du code actuel qui préservent l'équilibre dans les relations professionnelles, à identifier celles qui constituent des obstacles à la compétitivité et la productivité des entreprises et à faire des propositions de réforme et d'argumentaires pour soutenir les ambitions des employeurs.

Dans l'ensemble, les participants ont salué la qualité de l'étude et traduit tout leur intérêt pour l'activité à travers des commentaires, des propositions et des préoccupations auxquelles le consultant a apporté des réponses.

Toutefois, avant la validation du document, et au regard des enjeux de la relecture du code du travail, un Comité restreint a été mis en place pour approfondir les réflexions entamées et affiner au mieux les orientations définies par les employeurs.

Toute chose qui traduit une fois de plus la vocation proactive de l'Organisation faîtière des employeurs, toujours soucieuse d'être une force de proposition à l'appui des réformes engagées par les pouvoirs publics.

AVIS AUX EXPORTATEURS

En application des dispositions du Règlement n°09/2010 de l'UE-MOA, il est rappelé aux opérateurs économiques résidents qu'ils sont tenus d'encaisser et de rapatrier au Burkina, auprès de la banque domiciliaire, l'intégralité des sommes provenant des ventes de marchandises qu'ils effectuent à l'étranger, dans un délai d'un (1) mois à compter de la date d'exigibilité du paiement.

La date d'exigibilité du paiement est celle prévue au contrat commercial. Elle doit en principe se situer dans un délai maximum de cent vingt (120) jours suivant l'expédition des marchandises.

Dans le cas où le règlement a lieu en francs CFA, il ne peut pas être effectué

au moyen de billets de banque ou par le débit d'un compte bancaire ou d'un compte chèque postal ouvert dans le pays, sauf s'il s'agit d'un compte étranger en francs ou en euros.

Les opérations soumises à domiciliation auprès d'un intermédiaire agréé sont les exportations à destination de l'étranger lorsque leur montant excède dix millions (10.000.000) de francs CFA. Ce seuil peut être modifié par instruction de la BCEAO.

Ces dispositions ne s'appliquent pas dans les cas ci-après :

1. les exportations contre remboursement faites par l'intermédiaire de l'Administration ou l'Office des Postes ;

2. les exportations de caractère particulier énumérées à l'Annexe VI du Règlement 09/2010 ;

3. les exportations sans paiement.

Pour les besoins de la domiciliation, les exportateurs remettent à la banque domiciliaire :

- un (1) « engagement de change », établi en quatre (4) exemplaires ;

- une (1) copie certifiée conforme du contrat commercial ou tout autre document en tenant lieu ;

- un (1) titre d'exportation pour chacune des expéditions effectuées par eux, établi en quatre (4) exemplaires.

Secteur de l'artisanat : bientôt une réglementation des métiers à risques

Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA) a organisé le vendredi 15 janvier 2016, un atelier de validation de l'étude sur la réglementation des métiers de l'artisanat au Burkina Faso.

Le constat qui soutient cette initiative du département en charge de l'artisanat est qu'une grande majorité des artisans exercent leurs activités sans aucune qualification. Ce qui n'est pas sans conséquence sur la qualité des produits fabriqués, la sécurité des usagers et des artisans eux mêmes.

Grâce à l'appui technique et financier du Programme de Renforcement de la Formation Professionnelle (PRFP), le ministère s'est engagé à définir un cadre juridique réglementant l'exercice des métiers de l'artisanat. Aussi, il a mis en place en novembre 2015, un groupe de travail chargé de l'élaboration d'un cahier des charges réglementant l'exercice des métiers de l'artisanat par la justification d'un titre ou d'un diplôme professionnel.

Ce groupe de travail au sein duquel le

CNPB était représenté a désigné en son sein une équipe restreinte composée de personnes ressources, chargée de rédiger un document de cadrage qui permettra de déterminer les métiers pour lesquels une réglementation s'avère nécessaire.

Le groupe de travail au cours de ses réunions préparatoires avait défini trois critères de sélections des métiers susceptibles d'être réglementés. Il s'agit de :

- ◆ L'importance du nombre d'intervenants dans le métier ;
- ◆ L'existence de curricula de formation dans le métier ;
- ◆ Le degré élevé de risques dans l'exercice du métier.

L'équipe restreinte désignée a effectué une recherche documentaire et une enquête en vue de déterminer les métiers qui répondent simultanément aux trois critères définis.

Ce travail a permis de retenir quatre métiers susceptibles d'être réglemen-

tés. Il s'agit de la restauration, la maçonnerie, la mécanique et l'électricité.

Le rapport soumis à validation rédigé par l'équipe restreinte sous la supervision du groupe de travail a fait un état des lieux des textes existant en matière de réglementation de l'accès aux professions, proposer un décret et un arrêté d'application qui réglementent l'exercice des métiers retenus et enfin proposer des mesures d'accompagnement, afin de favoriser l'adhésion des artisans.

Les projets de texte envisagés obligeront les artisans exerçant dans les métiers retenus, à détenir au préalable un titre de qualification professionnelle. Pour ceux ayant une certaine expérience dans l'exercice de ces métiers, il leur sera loisible de demander une validation des acquis de l'expérience par la Chambre des Métiers.

Ils prévoient aussi, l'exigence d'un agrément, lorsque l'activité artisanale est relative à la commande publique ou à la réalisation de gros œuvres.

Accès au financement : La BICIAB présente aux entrepreneurs ses opportunités de financement



qui ne peut être possible qu'à travers la concertation et l'écoute mutuelle. C'est dans cette dynamique dira-t-il que s'inscrit cette rencontre qui participe au dialogue que le CNPB souhaite voir s'instaurer entre les banques et les entreprises.

Le Directeur Général de la BICIAB pour sa part, a salué la

forte mobilisation du Patronat burkinabé. Il s'est dit impressionné d'une telle présence à cette rencontre puis a réaffirmé tout comme son prédécesseur que les banques sont des partenaires incontournables des entreprises.

Une présentation de la BICIAB et de son

offre de services aux entreprises a été faite par les techniciens de cette banque.



Aussi, il ressort que la BICIAB est une banque qui dispose d'un capital de 10 milliards de FCFA. Membre du groupe BNP Paribas, présent dans plus de 80 pays, la BICIAB dispose d'un vaste réseau couvrant la plus-part des grandes agglomérations du pays. Elle finance aussi bien les besoins de trésorerie que les équipements et immobiliers. Elle offre également des services de bourse à travers son système « BICI Bourse ».

Aussi, il ressort que la BICIAB est une banque qui dispose d'un capital de 10 milliards de FCFA. Membre du groupe BNP Paribas, présent dans plus de 80 pays, la BICIAB dispose d'un vaste réseau couvrant la plus-part des grandes agglomérations du pays. Elle finance aussi bien les besoins de trésorerie que les équipements et immobiliers. Elle offre également des services de bourse à travers son système « BICI Bourse ».

En plus des produits classiques qu'offrent généralement toutes les banques, la BICIAB innove à travers des services nouveaux pour le bonheur de sa clientèle.

Ainsi, le service « BICIAB Net » permet aux clients de consulter et de gérer leurs comptes de manière sécurisée à partir d'internet. Aussi, les consultations de solde, de relevés de comptes et les ordres de virements peuvent se faire en ligne.

Elle propose aux entreprises son service de « Trade center » un service de proximité spécialisé et personnalisé en matière de commerce international.

A travers cette présentation, c'est une invite qui a été faite au secteur privé de venir à la BICIAB pour profiter de ses services qui peuvent répondre à leurs besoins.

Cette présentation fortement appréciée a suscité des réactions au niveau des participants qui n'ont pas manqué de demander des éclaircissements sur certains produits spécifiques présentés et aussi de poser des préoccupations qui portaient essentiellement sur :

• Le taux d'intérêt du crédit ;

• Les délais de traitement des dossiers de crédit ;

• Les filières financées par la banque ;

• La prise en compte des petites et moyennes industries dans la politique de crédit ;

• Le financement du renouvellement du parc automobile des sociétés de transport ;

• L'institution de rencontres sectorielles avec la BICIAB etc.....

La rencontre a pris fin sur de bonnes perspectives d'organisation de rencontres sectorielles en 2016 avec les opérateurs économiques et un cocktail offert par la BICIAB.

La rencontre a pris fin sur de bonnes perspectives d'organisation de rencontres sectorielles en 2016 avec les opérateurs économiques et un cocktail offert par la BICIAB.

LISEZ ET FAITES LIRE LE PATRONAT.NET

L'étude sur l'état des lieux de la protection sociale dans les entreprises privées du Burkina Faso validée



La présente étude d'enquête rentre dans le cadre des activités de mise en œuvre du plan d'action opérationnel de la politique nationale de la protection sociale que le CNPB a décidé de réaliser.

La réalisation de l'étude l'enquête sur la protection sociale poursuit les objectifs

suivants :

- Présenter l'état des lieux de la protection sociale dans les entreprises;
- disposer d'informations et de statistiques sur l'état des lieux de la protection

Le 21 décembre 2015, le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) a organisé à Hôtel Palm Beach un atelier de validation de l'étude sur l'état des lieux de la protection sociale dans les entreprises privées du Burkina Faso.

Cet atelier qui a réuni une quarantaine de participants constitués de gestionnaires des ressources humaines et de représentants d'employeurs des cadres de concertation relatifs aux questions de travail, de dialogue social et de protection sociale, a bénéficié de l'appui financier de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

La cérémonie d'ouverture était présidée par Dr. YAMEOGO Jean Baptiste, Président du Comité statutaire, représentant le Président du Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB), Monsieur Birahima NACOUKMA. Il avait à ses côtés Monsieur Camille KABORE, Secrétaire chargé du travail, des affaires sociales et corporatives du CNPB, Monsieur Hyacinthe ZOURE, Président de la Commission communication et de l'événementiel du CNPB et Madame Philomène YAMEOGO, Secrétaire générale du CNPB.

Les objectifs de l'atelier étaient de restituer les résultats de l'étude de l'enquête et de recueillir les observations et amendements des participants afin d'enrichir le rapport provisoire.



sociale dans les entreprises privées afin de formuler des recommandations d'amélioration des conditions de vie et de travail des employés ;

- améliorer la productivité des entreprises ;
- renforcer le dialogue social.

Dans son intervention, Docteur YAMEOGO, a au nom du Président du Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants avant de traduire la place de choix que le Patronat burkinabè et ses membres

accordent depuis 1974 à la question de la protection sociale des travailleurs.

Il a ainsi relevé toute l'importance de la tenue du présent atelier dont la finalité est de valider les résultats de l'étude sur l'état des lieux de la protection sociale dans les entreprises privées du Burkina Faso, de disposer d'informations et de statistiques fiables afin de formuler des recommandations pertinentes pour l'amélioration des conditions de travail des employés.

Avant de terminer son propos, Docteur Jean-Baptiste YAMEOGO a tenu à réitérer ses remerciements à la Caisse nationale de sécurité sociale pour son précieux appui à la réalisation de la présente activité.

Tout au long des travaux, les participants ont mis leurs expériences à contribution pour faire les commentaires et les amendements nécessaires à l'amélioration du contenu de l'étude.

De manière générale, les participants ont salué la qualité de l'étude, félicité le Patronat burkinabè pour le choix de la thématique et formulé des recommandations aux entreprises, à la CNSS, l'OST, le Patronat, les structures concernées par la mise en œuvre des contrats d'assurance souscrits par les entreprises pour leurs travailleurs, l'Etat, toutes choses qui permettront

certainement de faire un pas de plus vers l'amélioration de la pratique de protection sociale dans le monde du travail.

Et comme en prélude à la mise en œuvre des recommandations, la Secrétaire Générale du CNPB qui a prononcé le mot de clôture de l'atelier a annoncé aux participants que la présente activité de validation sera suivie en 2016 d'autres ateliers de renforcement des capacités des employeurs sur la législation sociale respectivement à Ouagadougou et Bobo Dioulasso.

Consulter le site du CNPB: www.patronat.bf

Les partenaires de mise en œuvre du PAPS/EFTP identifient des besoins de renforcement des capacités.

Les 15 et 16 décembre 2015 s'est tenue dans la salle de réunion du Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré la deuxième étape de la formation action en identification/analyse des besoins de renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre du Programme d'Appui à la Politique Sectorielle de l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnelle (PAPS/EFTP). La rencontre a été présidée par le Coordonnateur du PAPS, Monsieur Sansan KAMBIRE qui avait à ses côtés l'expert en formation professionnelle, Monsieur François HEBERT et l'assistant technique national du PAPS, Monsieur Charles BAKYONO.

Souhaitant la bienvenue aux participants, le Coordonnateur du PAPS a indiqué que l'objectif général de la présente formation action est d'aider les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre du PAPS/EFTP de disposer d'un plan de renforcement des capacités où ils pourront puiser des actions à inscrire dans le plan d'actions annuel 2016. De façon spécifique il s'agissait :

- ◆ de présenter les différents plans d'actions de renforcement des capacités élaborés par les structures suite à la formation reçue à la première étape ;
- ◆ d'amender et finaliser les plans d'actions de renforcement des capacités de ces structures.

Après deux jours de travaux, le Représentant du Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) a décliné quelques activités du plan d'Actions Annuel (PAA) du PAPS-CNPB à mettre en œuvre au titre de l'année 2016 :

- ◆ Appuyer le développement du partenariat Ecoles/Entreprises ;
- ◆ Normaliser la formation professionnelle ;
- ◆ Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif en charge des questions d'emplois, stage et emploi dans les organisations professionnelles et entreprises membres du CNPB ;
- ◆ Impliquer des entreprises dans la délivrance des formations ;

- ◆ Sensibiliser et former un vivier de cent(100) cadres des entreprises comme formateurs dans les écoles et centres de formation ;
- ◆ Mettre en œuvre un plaidoyer pour le reversement intégral de la Taxe Patronale et d'Apprentissage (TPA) à la FP ;
- ◆ Développer un plan de communication pour la mise en œuvre des activités de l'EFTP ;
- ◆ Apporter un appui à la redynamisation de la commission éducation emploi et formation professionnelle ;
- ◆ élaborer et conclure une convention de partenariat de mise en œuvre du PAA avec le PAPS
- ◆ évaluer le partenariat ;
- ◆ renforcer des capacités techniques du CNPB sur les thématiques de lobbying, de pilotage et de gestion en EFTP ;
- ◆ Promouvoir l'emploi des jeunes (services aux sortants de l'EFTP, stage d'immersion par filière professionnelle visée par le PAPS).

Les membres de la CNADDT adoptent le schéma directeur de la zone d'influence de l'aéroport de Donsin.

La Commission nationale d'aménagement et de développement durable du territoire (CNADDT) s'est réunie en session extraordinaire le vendredi 8 janvier 2016. Le but a été de s'assurer d'une « bonne » coordination de la mise en œuvre de l'examen du schéma directeur d'aménagement et de développement durable de la zone d'influence de l'aéroport international de Donsin.

L'aménagement de la zone devant abriter l'aéroport international de Donsin vise trois objectifs. Ce sont l'augmentation du niveau de sécurité et de sûreté des activités aéronautiques nationales par le déplacement de l'aéroport hors de la ville de Ouagadougou.

Pour le secrétaire général du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD), Monsieur **Toukoumno-go Léonard GUIRA** et par ailleurs Président de ladite commission, le développement des infrastructures de communication, l'assurance d'une fluidité du trafic dans la ville va permettre au peuple burkinabè d'atteindre ses ambitions de faire de Ouagadougou une capitale sous régionale dans l'espace CEDEAO et d'en faire un hub.

Car selon lui, l'actuel aéroport de Ouaga-

dougou se situe en plein cœur de la ville posant ainsi des problèmes de développement des infrastructures et de sécurité aéroportuaire. Il a précisé que parvenir à une gestion durable d'un espace, importe au préalable de l'aménager de façon cohérente, harmonieuse et intégrée. L'actuel aéroport de Ouagadougou se situe en plein cœur de la ville posant ainsi des problèmes de développement des infrastructures et de sécurité aéroportuaire a-t-il déclaré.

« La tâche principale aujourd'hui , c'est de s'assurer que les orientations de cet instrument qu'on va examiner sont conformes aux orientations du schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire », a dit Jean Marie Ouattara, directeur général de l'aménagement du territoire et du développement local.

« Nous avons à ce jour pu aménager 9 sites pour accueillir ces populations. On est à un taux d'occupation d'à peu près 80%. Les populations ont pratiquement rejoint les sites », a indiqué Edouard Somda, directeur général de la Maitrise d'ouvrage de l'aéroport de Donsin (MOAD). Quant aux travaux de l'aéroport lui-même, « l'essentiel de la préparation est déjà faite et les travaux pourront commencer dans cette année 2016 », a ajouté Edouard Somda.

Les membres de la CNADDT ont eu droit à deux communications à la suite desquelles ils ont formulé les recommandations suivantes :

- ◆ la nécessité de prévoir des zones d'activités économiques pour la création d'industries agroalimentaire, touristiques, etc. dans la zone du projet ;
- ◆ la mise en place d'un cadre d'exécution du schéma directeur d'aménagement et de développement durable de la zone de l'aéroport de Donsin/ Ouagadougou tenant compte des dispositions législatives et réglementaire en la matière ;
- ◆ la réalisation d'une étude Environnementale et Sociale dans la zone au regard de sa superficie et des exigences réglementaire en la matière ;
- ◆ l'accompagnement des communes rurales de Dapologo et de Pabré pour la mise en place conformément à la loi portant régime foncier rural, des structures de gestion foncière locale à savoir la commission foncière villageoise (CFV) et la commission de conciliation foncière villageoise (CCFV).

Les groupements et associations professionnels membres du CNPB valident l'étude sur le renforcement et la diversification de l'offre de services du patronat burkinabè



C'est le mardi 22 décembre 2015 que le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) a organisé l'atelier de validation de l'étude sur le renforcement et la diversification de l'offre de services réalisée avec l'appui du Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADSP).

En rappel, le PADSP est un programme centré sur l'amélioration de l'efficacité du dispositif institutionnel du secteur privé burkinabè.

Le discours d'ouverture de l'atelier a été prononcé par le Président de la Commission chargée de la communication et du marketing du CNPB, Monsieur Hyacinthe ZOURE, représentant le Président du patronat, Monsieur Birahima NAKOULMA qui avait à ses côtés le régisseur du PADSP, Monsieur NAMANEGUE Saydou et la Secrétaire générale du CNPB, madame Philomène YAMEOGO.

Dans son intervention, il a indiqué que la réalisation de la présente étude revêt un triple objectifs pour le CNPB à savoir d'une part, opérationnaliser les activités de l'axe stratégique n° 5 de son plan de développement, d'autre part renforcer sa capacité financière, enfin améliorer la satisfaction des besoins de ses membres et partenaires.

Poursuivant, Il a traduit toute sa gratitude à l'Union Européenne à travers le PADSP pour son appui à la réalisation de la présente étude et a invité les participants à faire des contributions et suggestions pertinentes en vue d'améliorer le rapport provisoire de l'étude.

Présentant le rapport aux participants, le consultant NAKOULMA Désiré du Cabinet In Fine Consult (IFC) a dans une introduction liminaire, rappelé le contexte et la méthodologie de l'étude, puis indiqué qu'en 2013, le CNPB s'est doté d'un plan stratégique 2013-2017 dont l'axe 5 prévoit la diversification de l'offre de services par des activités innovantes et génératrices de revenus.

Le rapport comprend essentiellement trois parties :

- les services générateurs de revenus et profitables aux membres et au secteur privé qui comprennent les services existants qu'il faut dynamiser et de nouveaux services à créer;
- les services de renforcement des relations d'affaires entre membres du CNPB;
- les services locatifs pour le futur siège du CNPB.

Les services actuels proposés par le CNPB doivent être améliorés. Il est

également impératif que de nouveaux services soient mis en œuvre afin de garantir sa pérennité.

La présentation du rapport a suscité un grand intérêt pour les participants qui au cours des échanges, ont formulé des observations et des propositions pertinentes, notamment :

- La prise en compte des membres de base du CNPB dans la mise en œuvre des différents services proposés dans l'étude ;
- L'élaboration d'un plan d'action réaliste de mise en œuvre des services proposés ;
- La prise en compte des dispositions pour les investissements dans le cadre de l'étude ;
- Le positionnement du CNPB comme une agence d'exécution des projets et programmes ou la gestion d'une composante d'un projet dans un partenariat de concession ;
- La nécessité de motiver le personnel pour la mise en œuvre des services;
- La réalisation d'une mercoriale/ référentiel de prix dans le secteur des BTP ;
- La prise en compte de la médiation comme offre de service innovant à valeur ajoutée.

Pour traduire sa satisfaction à la réalisation de la présente étude, le Régisseur du PADSP, Monsieur NAMANEGUE Saydou a remercié le CNPB pour l'organisation du présent atelier qui témoigne de son engagement à accompagner les groupements professionnels et à promouvoir le développement du secteur privé.

Il a encouragé les membres du CNPB et les entreprises qui animent la vie économique du Burkina Faso pour la mise en œuvre de la présente étude.



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÉ

*L'union fait la force,
ensemble nous pour un développement durable !*

1221 Avenue du Dr KWAME N'krumah - 01 BP 1482 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tél : +226 50 33 03 09 - Fax : +226 50 33 03 08
Email: cnpb@fasonet.bf - Site web: www.patronat.bf

CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÉ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : (+226) 25 33 03 09

Fax : (+226) 25 33 03 08

Courriel: cnpb@fasonet.bf

Site web: www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabé

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA

Wenceslas BANCE

Seydou TRAORE

Alphonse GUIGUEMDE

Alizéta OUEDRAOGO

Conception et Mise en page

Alizéta OUEDRAOGO

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabé

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/
P.F

ISSN 0796 - 8981



COMMUNIQUE SUR LA JOURNEE DE TRAVAIL CONTINU

Suite à la décision prise par le Gouvernement de la Transition d'instaurer la journée de travail continu dans le secteur public pour compter du 15 septembre 2015, nombreux ont été les chefs d'entreprises à s'interroger sur la conduite à tenir quant à l'application de cette nouvelle forme d'organisation du travail au secteur privé.

En réponse à cette préoccupation, le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a organisé une rencontre de concertation à son siège le 05 octobre 2015 avec les chefs d'entreprises et les représentants des institutions d'appui au secteur privé.

Après avoir fait l'historique des travaux de réflexion de la journée de travail continu au Burkina Faso qui datent de 1994 et analysé les raisons qui ont motivé l'Administration publique à adopter ce régime de travail sans aucune concertation avec le secteur privé à savoir :

- Réduire les charges de fonctionnement de l'Administration publique;
- Améliorer la productivité des agents de l'Etat ;
- Booster la création d'emplois, surtout dans le domaine de la restauration etc... ;

le CNPB a conclu, qu'à la lumière des spécificités des entreprises, tant du point de vue des secteurs d'appartenance, de la localité, de l'organisation interne du travail que du type de management, l'option de la journée continue répond davantage à un choix de gouvernance qu'à une vision globale susceptible d'être imposée à l'ensemble des composantes du secteur privé.

Par conséquent, il appartient à chaque entreprise, dans sa situation particulière, en concertation avec son personnel de faire ou non l'option de la journée de travail continu, de la circonscrire uniquement à la section administrative ou de l'étendre à l'ensemble de ses travailleurs ; pourvu que la durée légale de travail soit respectée, la performance de l'entreprise préservée, sa clientèle et ses partenaires bien informés de l'option choisie.

Ainsi, par lettre en date du 13 Octobre 2015 adressée au Ministre de la Fonction Publique du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS), le CNPB a informé le Gouvernement de la Transition de la position du secteur privé concernant l'application de la journée de travail continu dans le secteur public et transmis le compte rendu de la rencontre de concertation aux participants et à toutes les entreprises qui en ont fait la demande.

Ouagadougou, le 01 février 2016

Pour le Président,
Le Secrétaire chargé
du travail, des affaires
sociales et corporatives
du CNPB
Docteur KABORE
Camille